

# REGLEMENT DU CONCOURS LA MER EN MUSIQUE

Année 2024

## GRAND PRIX ERIC SERRA

Le concours « GRAND PRIX ERIC SERRA » est organisé à Cavalaire sur Mer dans le cadre du Festival « Passion Méditerranée » qui aura lieu les 13,14 et 15 Septembre 2024 sur le port de Cavalaire sous le parrainage d' ERIC SERRA.

Le concours est ouvert à tous les monteurs de film, musiciens, illustrateurs sonores et passionnés d'images de tout âge et de tous styles, à travers l'Europe. Il n'y a aucun frais d'inscription.

### 1. Objectifs :

Promouvoir la création de musiques pour des films sur la mer et le monde marin, sous toutes ses formes et toute sa diversité : prises de vues réelles, animations, films expérimentaux.

Permettre la rencontre entre les compositeurs et les autres acteurs de ce métier : réalisateurs, producteurs, agents.

Aider de jeunes musiciens à se faire connaître dans le milieu de la production de films.

### 2. Séquences vidéo :

Deux séquences vidéo de 3 à 4 Minutes 30 secondes sont imposées aux participants sur lesquelles ils devront composer une musique originale et une illustration sonore. Les vidéos sont téléchargeables via les liens suivants :

Clip Numéro 1 Compétition de musique originale

<https://vimeo.com/894841140/519c1639a4>

Clip Numéro 2 Compétition d'illustration sonore et musicale

<https://vimeo.com/894979022/cad886b013?share=copy>

Les musiques seront ajoutées et mixées aux deux clips vidéo par le concurrent. Elles seront postées et mises à disposition du jury par un lien sur YouTube.

Le Candidat s'engage à envoyer, par Wetransfert ou Swisstransfert, les fichiers non compressés des 2 musiques en .wav ou .aif pour permettre les montages des musiques sur les clips en 4K pour la présentation public.

Le candidat devra envoyer sa candidature par le bulletin d'inscription à l'adresse suivante :

[lamerenmusique@gmail.com](mailto:lamerenmusique@gmail.com)

### 3. Participation et inscription :

L'ouverture des inscriptions commencera le **1<sup>er</sup> Mai 2024**.

La fermeture des inscriptions et la date limite de l'envoi des compositions : **le 1er Septembre 2024**

Le candidat devra fournir :

Pour le clip N° 1 une composition personnelle originale, ne comportant aucune citation, aucun emprunt musical.

Pour le clip N° 2

Le candidat devra fournir une illustration personnelle originale, composée de :

- Soit d'une musique originale seule ou pouvant être mixée avec des sons trouvés sur internet ainsi que des musiques ou chants existant pouvant comporter des sons trouvés sur internet ainsi que des musiques ou chants existants.
- Soit le clip pourra aussi être illustrée uniquement avec des sons trouvés sur internet ainsi que des musiques ou chants existants.

Il s'engage à ce que ses compositions puissent être diffusées par l'organisation du concours, pour des raisons de promotion ou de communication, sous toute forme existante ou à venir.

Si toutefois le jury émettait une suspicion quant à l'originalité des compositions, le candidat serait aussitôt disqualifié de la compétition.

L'organisation du concours enverra par retour d'e-mail une confirmation de réception et d'inscription

#### **4. Eligibilité :**

Ce concours est ouvert à tous les compositeurs, quelques soient leurs âges, leurs expériences, ou leurs styles musicaux.

Le travail de composition devra obligatoirement être individuel et personnel.

#### **5. Droits d'inscription :**

L'inscription est gratuite et sera validée dès l'accusé de réception de la candidature puis confirmée à réception des séquences vidéos illustrées musicalement.

#### **6. Aspects techniques :**

Le rendu des travaux au jury se fera exclusivement par le biais d'un lien YouTube.

Les musiques devront être synchronisées aux films (sur la première image du film après le générique de début) et devront correspondre aux données techniques suivantes :

stéréo, 16 bits ou 24 bits, 48 kHz.

Les fichiers vidéo illustrés musicalement devront être formatés selon le modèle suivant classique de YouTube : soit MPEG 4

Les fichiers sons devront être envoyés séparément non compressés au format .wav ou .aif

Tout fichier ne correspondant pas à ces normes ne pourra être traité par le jury de sélection.

L'inscription finale se fera par l'envoi des liens You Tube à l'adresse électronique suivante :

[lamerenmusique@gmail.com](mailto:lamerenmusique@gmail.com)

#### **7. Les critères :**

Les critères de sélection et de jugement porteront sur :

- La qualité, l'intérêt musical et artistique de la composition musicale.
- L'adéquation du discours musical au discours visuel.
- La synchronisation : l'extrait audio devra impérativement être précisément synchronisé au film.
- La composition : les parties instrumentales devront être jouables et réalistes.

Chaque clip est noté sur 100 points et le gagnant sera celui qui possède le maximum de points

Si les candidats ne peuvent pas être présents ou s'ils ne peuvent pas jouer en direct leurs musiques enregistrées passeront sur les images imposées.

### 8. Obligations des finalistes :

Cinq candidats seront nominés pour participer à la finale. Ils devront s'engager à :

Venir à Cavalaire-sur-Mer pour présenter leur travail (sur scène ou via la projection du clip) le vendredi **13 septembre 2024**. L'Office de tourisme de Cavalaire participera aux frais de voyage et d'hébergement (les conditions de défraiement seront transmises aux nominés).

Un Podium équipé d'un écran géant plein jour sera installé et ouvert au public sur le port de Cavalaire.

Les candidats sélectionnés seront avertis par e-mail et/ou par téléphone par l'organisation.

### 9. Le jury :

Le jury est composé de personnalités du monde musical et audiovisuel, choisies par le comité artistique du concours en toute autonomie. Le président du jury est nommé par le comité artistique du concours.

Le jury sera composé de trois musiciens professionnels de deux réalisateurs ainsi que le gagnant du concours de l'année précédente.

Le jury se réserve le droit de ne pas décerner le grand prix. Ses décisions seront sans appel.

Un Jury 2024 sera composé de :

Président : ERIC SERRA	Musicien Professionnel
Bernard ABEILLE	Musicien Professionnel
Luc BAIWIR	Musicien Professionnel
Jérôme ESPLA	Producteur et réalisateur de films
Christian PETRON	Producteur et réalisateur de films
Bernhard HERING	Gagnant du concours 2023

Le jury se réunira la première semaine de septembre pour désigner les 5 nominés qui présenteront leurs compositions le vendredi 13 septembre 2024 à partir de 20h et en direct.

### 10. Le prix :

Le grand prix s'élève à 1000 Euros, il sera payé au gagnant le soir même, par un chèque de l'Office de Tourisme de Cavalaire (ou virement)

Des certificats de Nomination seront délivrés aux cinq finalistes du concours.

### 11. Mentions légales :

Le candidat s'engage à renoncer à tous droits sur la captation sonore ou visuelle dans le cadre des projections publiques du vendredi 13 et samedi 14 septembre 2024.

Le candidat s'engage à ne pas faire usage des films proposés avant le concours, que ce soit en public ou sur internet sous peine de poursuites et disqualification par les organisateurs.

L'organisation du concours se réserve le droit d'annuler, de modifier, d'écourter ou de proroger le concours à tout moment, notamment en cas de force majeure, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants.

L'inscription au concours implique l'acceptation par le candidat de toutes les clauses de ce règlement.

Le règlement du concours est déposé à la Selarl Acta -Pierson et associés, titulaire d'un office d'huissier de justice, domiciliée 15 rue de Sarre, BP 15126, 57074 Metz cedex 3. Il peut être adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande auprès de l'organisateur